



Prêt objet non rendu = vol ?

Par **bee**, le **18/11/2014** à **15:39**

Bonjour

Voilà je prête un livre (un beau de valeur) à mon "petit ami". Plus de nouvelles du petit ami en question (qui était dans une mauvaise situation financière). Je réclame mon livre, propose de venir le récupérer pour lui économiser les frais d'envois... Il fini par me répondre que je recupererai très certainement mon livre par la poste.

A ce jour 2 mois se sont écoulés et je n'ai toujours rien reçu. J'ai réclamé de nouveau, sans réponse de sa part. Il fait le mort.

Je ne souhaite pas lui attirer d'ennuis mais simplement récupérer mon bien (j'ai une facture). Que puis-je faire ? Une LRAR avec mise en demeure ? S'il n'y prête pas attention (100% sûr)? Merci d'avance pour votre aide.

Par **domat**, le **18/11/2014** à **17:42**

bjr,

si vous ne voulez pas lui attirer d'ennuis, laissez tomber.
votre ami peut très bien dire que vous lui avez fait un cadeau.

cdt

Par **bee**, le **18/11/2014** à **17:52**

Rectification : ce n'est plus mon ami. J'ai un mail de sa part disant qu'il allait me rendre le livre que je lui ai prêté. Difficile de dire ensuite que c'est un cadeau. Quant à ne pas lui attirer d'ennuis, je parle d'une solution amiable. S'il faille que je porte plainte alors tant pis pour lui. Est-ce que la loi protège les gens malhonnêtes ?

Par **Visiteur**, le **19/11/2014** à **11:02**

Bonjour,

non la loi ne protège pas les gens malhonnêtes mais bon... pour un livre ... même de valeur !
Menacez le de porter plainte ? il bougera peut être enfin ?